



ARRÊTÉ du MAIRE N°26 D 117

Objet : Délégation de fonctions à un Adjoint au Maire – Madame Aurélie DARRIEUTORT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-20,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 21 mars 2026, ayant porté élection des adjoints,

VU le tableau des adjoints en date du 2 avril 2026,

CONSIDÉRANT que pour la bonne marche de l'administration municipale, il convient de déléguer certaines attributions à Madame Aurélie DARRIEUTORT, 5ème Adjoint au Maire,

ARRETE :

Article 1er : L'arrêté n° 26D37 est abrogé à compter du 18 juin 2026.

Article 2 : **Objet de la délégation**

Madame Aurélie DARRIEUTORT est déléguée sous la surveillance et la responsabilité du Maire dans les domaines du **sport, de la vie associative et de la jeunesse** :

- **Vie Associative** : coordination des relations avec les associations locales, gestion des demandes de subventions, gestion et suivi des évènements associatifs et promotion de l'engagement bénévole,
- **Sports** : gestion et animation de la politique sportive communale, planification de l'utilisation des équipements sportifs, suivi des manifestations sportives et relations avec les clubs,
- **Jeunesse** : suivi des espaces jeunes et des dispositifs intéressant la jeunesse, gestion du Conseil municipal des Jeunes,
- **Équipements** : suivi des demandes de locaux et de matériels mis à disposition aux associations ; gestion des arrêtés de praticabilité des stades.

Madame Aurélie DARRIEUTORT est déléguée pour effectuer les démarches administratives en vue d'une hospitalisation d'office.

Article 3 : **Signature**

L'Adjoint délégué est autorisé à signer tous les actes et documents administratifs se rapportant aux fonctions définies à l'article 2, à l'exception des actes nécessitant une délibération spécifique du Conseil municipal.

Article 4 : **Responsabilité**

Le Maire reste seul chargé de l'administration de la commune, mais il peut mettre fin à tout moment à la présente délégation. Madame Aurélie DARRIEUTORT est responsable devant le Maire de l'exercice de ses fonctions déléguées.

Article 5 : Publicité

Copie du présent arrêté, qui fera l'objet de la publicité requise, sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le responsable du service de gestion comptable de Mourenx-Orthez.

Fait à ORTHEZ, le 18 juin 2026


Benjamin MOUTET
Maire d'Orthez

